

Conseil Communautaire du 13 avril 2017

Compte-rendu de séance

L'An deux mille dix-sept, le treize avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Saint Aulaye se sont réunis dans la salle des fêtes de Parcoult sur la convocation du 22 mars 2017 qui leur a été adressée par Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays de Saint Aulaye pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

ÉTAIENT PRESENTS (17) :

Mmes et MM. Jacques DELAVIE, Yannick LAGRENAUDIE, Jean-Jacques GENDREAU, Anne BOSCARDIN, Jean-Claude BONNET, Martine CHETANEAU, Françoise DAGNAUD, Pierre DE CUMOND, Robert DENOST (St Aulaye), Robert DENOST (St Vincent), Jacques FAURIE, Stéphane FERRIER, Jean-Michel EYMARD, Pascal NEIGE, Françoise OUARY, Pascale ROUSSIE-NADAL, André VIAUD

Excusés (7) : Jacques MENUT qui a donné procuration à Jacques DELAVIE, Denis SEBART qui a donné procuration à Jean-Jacques GENDREAU, Rémi CHAUSSADE qui a donné procuration à Pascale ROUSSIE-NADAL, Sylvie SHARPE qui a donné procuration à Pascal NEIGE, Joël GOBIN qui a donné procuration à Jean-Claude BONNET, Sandrine GERVAIS qui a donné procuration à Martine CHETANEAU, Nelly GARCIA qui a donné procuration à Yannick LAGRENAUDIE

Autre personne présente : Madame Maryse PETIT trésorière principale

Date de la convocation : 6 avril 2017

Secrétaire de séance : Yannick LAGRENAUDIE

I - Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 mars 2017

Le Président invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 30 mars 2017.

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 30 mars 2017.

II - Protection et mise en valeur de l'Environnement

1. SPANC – Aides individuelles

Le Président rappelle que conformément à la décision du Conseil Communautaire pour la participation de 60 € par vidange réalisée par les usagers pour chaque installation tous les six ans, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur l'attribution des aides SPANC :

- aux usagers ayant fait appel à un vidangeur agréé autre que SANITRA sur présentation de la facture acquittée
- aux usagers ayant fait appel à SANITRA et réglé leur participation à la CDC.

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Commune</i>	<i>Vidangeur</i>	<i>N° agrément</i>	<i>Montant de la facture TTC</i>	<i>Date de réception</i>
HALL Clifford	St Aulaye	EARL des Fontaines	16-2010-0003	110 €	31/03/2017
LEFEBVRE Alain	St Antoine-Cumond	EARL des Fontaines	16-2010-0003	110 €	06/04/2017
ALBERT Cécile	St Aulaye	Vidange 33	2010-33-28	198 €	05/04/2017
DESSAIGNE Astrid	St Aulaye	Vidanges Coutrillonnes	2010-33-9 (33)	187 €	03/04/2017
GODET Sandrine	St Michel de Rivière	Vidanges Coutrillonnes	2010-33-9 (33)	209 €	05/04/2017
FRANCESCAT Pascale	La Roche-Chalais	Vidanges Coutrillonnes	2010-33-9 (33)	220 €	06/04/2017
DURET Christian	St Michel de Rivière	Vidanges Coutrillonnes	2010-33-9 (33)	198 €	12/04/2017

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'attribuer une subvention de 60 € à chaque usager pour la réalisation de la vidange de leur installation d'assainissement non collectif.

III – Finances

1. Budget annexe Maisons d'accueil : Vote du budget primitif 2017

Le Président présente les orientations 2017 :

concernant la maison d'accueil de Parcoul,

- Le problème de condensation au niveau de la VMC fera l'objet d'une intervention de l'entreprise Jamot.

concernant la maison d'accueil de Festalemps,

Investissement

- Restes à réaliser en dépenses : dernier paiement à régler à l'architecte
- Restes à réaliser en recettes : subventions à percevoir (DETR reçue en mars, Département)

Fonctionnement

- La fixation de barres de relevage au niveau des douches, l'installation d'une prise TV supplémentaire seront réalisées par l'agent technique
- L'aménagement du jardin (il n'est pas accessible aux Personnes à mobilité réduite)
La provision pour l'achat de matériaux et travaux pour les 2 maisons est fixée à 1000 € sur l'année.
- Le montant du loyer passera à 600 € en avril 2017, puis à 777 € en octobre 2017.

Puis, le Président donne lecture des propositions budgétaires par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe « Maisons d'accueil » 2017. Les montants totaux de chaque section sont :

- **Section de fonctionnement : 22 998,56 €**
- **Section d'investissement : 96 419,76 €**

Le Président invite les membres du conseil communautaire à se prononcer sur la proposition budgétaire 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire adopte le budget des maisons d'accueil 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- o 22 998,56 € pour la section de fonctionnement
- o 96 419,76 € pour la section d'investissement.

2. Budget annexe Maison de santé: Vote du budget primitif 2017

Le Président présente les orientations 2017 :

Le projet d'équipement de la maison de santé, reporté en 2017, a pour objectifs :

- l'introduction de la télémédecine,
- le développement de l'éducation thérapeutique
- La mise en œuvre du dossier médical partagé.

Le projet vise également l'aménagement d'un cabinet médical partagé destiné aux consultations ponctuelles de spécialistes. Les équipements portent sur l'installation de mobilier, de matériel informatique, et d'une climatisation.

Montant estimé du projet : 38 700 € HT

Subventions sollicitées : Région (7 000 €), LEADER (20 511 €)

Par ailleurs, le contrat d'avenir de l'agent d'accueil prend fin ce jour.

Puis, le Président donne lecture des propositions budgétaires par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe « Maison de santé » 2017. Les montants totaux de chaque section sont :

- **Section de fonctionnement : 56 636,20 €**
- **Section d'investissement : 79 771,05 €**

Le Président invite les membres du conseil communautaire à se prononcer sur la proposition budgétaire 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire adopte le budget maison de santé 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- o 56 636,20 € pour la section de fonctionnement
- o 79 771,05 € pour la section d'investissement.

3. Budget annexe Portage de repas : Vote du budget primitif 2017

Le Président présente les orientations 2017 :

- Stabilité du prix des repas de l'hôpital Chenard (5,10 €) et de l'EHPAD (5,80 €).
- Augmentation de 1 % du tarif des repas appliquée le 1er juillet 2016 : 6,80 € contre 6,70 €, aussi, il est convenu de maintenir le tarif du repas à 6,80 € en 2017.

Puis, le Président donne lecture des propositions budgétaires par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe « Portage de repas » 2017. Les montants totaux de chaque section sont :

- **Section de fonctionnement : 166 096,31 €**
- **Section d'investissement : 17 184,45 €**

Le Président invite les membres du conseil communautaire à se prononcer sur la proposition budgétaire 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire adopte le budget portage de repas 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- o 166 096,31 € pour la section de fonctionnement
- o 17 184,45 € pour la section d'investissement.

4. Budget annexe Office de tourisme : Vote du budget primitif 2017

Le Président présente les projets de l'année 2017 :

Les supports de communication et guides

Edition 2017 d'un guide touristique unique (hébergements et loisirs) avec l'office de tourisme du Pays Ribéracois

- Elaboration en interne d'un guide des manifestations avec diffusion trimestrielle
- Edition d'une brochure intercommunautaire (CC Tude et Dronne - Pays Ribéracois-Pays de St Aulaye
- Elaboration d'un guide des circuits VTT/VTC téléchargeables et couvrant l'ensemble du territoire

Les animations

- le jeu des églises
- Été Actif
- Accueil à la ferme

Puis, le Président donne lecture des propositions budgétaires par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe « Office de tourisme » 2017. Les montants totaux de chaque section sont :

- **Section de fonctionnement : 97 692,85 €**
- **Section d'investissement : 3 309,25 €**

Le Président invite les membres du conseil communautaire à se prononcer sur la proposition budgétaire 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire adopte le budget office de tourisme 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- o 97 692,85 € pour la section de fonctionnement
- o 3 309,25 € pour la section d'investissement.

5. Budget annexe SPANC : Vote du budget primitif 2017

Le Président présente les orientations 2017 :

- Baisse du montant des aides de l'agence de l'eau :
20 € par diagnostic / contrôle périodique au lieu de 23 €
130 par contrôle de réalisation au lieu de 155 €.
- Les demandes de subventions pour les travaux de mise en conformité sont centralisées et déposées à l'Agence de l'Eau par la CdC. Les aides maximales de 4 200 € par logement seront attribuées à la CdC qui les versera aux bénéficiaires : sur les 10 dossiers éligibles, 4 propriétaires ont répondu favorablement. 2 seulement réaliseront les travaux.

Puis, le Président donne lecture des propositions budgétaires par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe « SPANC » 2017. Les montants totaux de chaque section sont :

- **Section de fonctionnement : 86 554,15 €**
- **Section d'investissement : 0**

Le Président invite les membres du conseil communautaire à se prononcer sur la proposition budgétaire 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire adopte le budget SPANC 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 86 554,15 € pour la section de fonctionnement

6. Vote des taux de fiscalité – 2017

Considérant les dépenses nouvelles de fonctionnement de la CdC d'un montant de **93 049,29 €**

(Cotisations aux syndicats : + 22 656 € ; évolution des charges salariales : + 0,86 % ; Versement aux budgets annexes : + 8 242,11 € par rapport à 2016 ; Dépenses 2016 reportées en 2017 : + 54 360 €)

Considérant la nouvelle baisse de la dotation d'intercommunalité de **28 012 €** ;

Soit un besoin de financement de **121 061,29 €**,

Le président propose de reconduire la hausse de 6 % des taux de fiscalité :

	Taux 2016	Taux 2017 proposés	Écarts de produits attendus liés à la hausse des taux / bases prévisionnelles 2017
Taxe d'habitation	5,99 %	6,35 %	+ 33 604
Taxe foncière (bâti)	6,42 %	6,81 %	+ 25 575
Taxe foncière (non bâti)	28,76 %	30,49 %	+ 6 782
CFE	7,78 %	8,25 %	+ 12 228
Total			+ 78 189 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve les taux de fiscalité pour 2017.

7. Vote des taux de Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères – 2017

Les propositions de taux de TEOM 2017 ont été déterminées à partir des produits attendus rapportés aux bases 2017 :

Zone 1 :

		Taux 2016	proposition 2017	bases 2017	produits attendus
SMD 3	Saint-Aulaye	11,43%	11,83 %	1 192 065	141 021,29
	Servanches	11,43%	11,83 %	76 530	9 053,50
			total	1 268 595	150 074,79

Zone 2 :

		Taux 2016	proposition 2017	bases 2017	produits attendus
SMCTOM Ribérac	Saint-Privat-en-Périgord	14,59%	14,59 %	951 353	138 802,40
	St Vincent Jalmoutiers	14,59%	14,59 %	165 867	24 200,00
			total	1 117 220	163 002,40

Zone 3 :

		Taux 2016	proposition 2017	bases 2017	produits attendus
SMICVAL	Puymangou	15,40%	15,46 %	72 811	11 256,58
	La Roche Chalais	15,40%	15,46 %	2 274 220	351 594,41
	Parcou-Charnaud	15,40%	15,46 %	662 558	102 431,47
			total	3 009 589	465 282,46

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve les taux de TEOM pour 2017.

8. Subventions aux écoles au titre des séjours scolaires et projets éducatifs pour l'année 2017

Concernant les sorties scolaires, le président propose de reconduire la participation de 20 € par élève participant à la sortie et par an.

Concernant les projets pédagogiques, le président propose de maintenir la participation à 10 € par élève participant au projet et par an.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve le montant des subventions aux écoles pour 2017.

9. Espace Economie Emploi du Ribéracois : cotisation 2017

Les missions de l'Espace Economie Emploi visent à faciliter l'insertion des demandeurs d'emploi par l'accueil, l'information, l'orientation, le conseil professionnel, la mise en relation, d'une part, et à accompagner les entreprises dans l'identification des emplois à pourvoir, dans l'appui aux porteurs de projet économique, d'autre part.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2017 reste fixé à 1 € par habitant soit un montant demandé à la CdC du Pays de Saint-Aulaye de 6 680 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- D'approuver l'adhésion de la CdC à l'Espace Economie Emploi du Ribéracois pour l'année 2017
- D'autoriser le Président à régler le montant de l'adhésion.

10. ATD : montant de l'adhésion annuelle

Par délibération en date du 12 février 2015, le conseil communautaire, adhérente de l'Agence Technique Départementale, a approuvé les statuts de l'ATD ainsi que le montant de l'adhésion de 50 € pour l'année 2015. Le montant de l'adhésion est resté fixé à 50 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le règlement de l'adhésion annuelle à l'ATD d'un montant de 50 €.

11. Budget principal : Vote du budget primitif 2017

Le Président donne lecture des propositions budgétaires par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal. Les montants totaux de chaque section sont :

- **Section de fonctionnement : 2 713 690,00 €**
- **Section d'investissement : 158 047,40 €**

Le Président invite les membres du conseil communautaire à se prononcer sur la proposition budgétaire 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire adopte le budget principal 2017 de la Communauté de Communes qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 2 713 690,00 € pour la section de fonctionnement
- 158 047,40 € pour la section d'investissement.

12. Admissions en non-valeur

Madame le Comptable Public de la Trésorerie de Saint Aulaye a transmis deux demandes d'admission en non-valeur concernant les titres qui suivent :

Redevable : OUARAB Sylvia
Sommes dues pour la cantine : 12,60 €
Motif admission en non-valeur : montant inférieur au seuil de poursuite

Redevable : EL KHAYATI PERRUTEL B.
Sommes dues pour la cantine : 3,15 €
Motif admission en non-valeur : montant inférieur au seuil de poursuite

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2017,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'admettre en non-valeur les titres mentionnés.

IV – Divers

1. Adoption des statuts modifiés du syndicat mixte du SCoT du Périgord Vert

La réunion d'installation du syndicat du SCoT du Périgord Vert a eu lieu le mercredi 22 février à Excideuil. Lors de cette réunion, le comité syndicat a modifié les statuts du Syndicat par délibération n°DI-2017-02-22_006. Les communautés de communes membres du syndicat disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification reçue en date du 5 avril 2017 pour délibérer sur cette modification de statuts. A défaut de délibération, l'avis de la communauté de communes sera réputé favorable.

Les changements apportés à l'article 1 sont consécutifs à la fusion de CC, puisque le nombre de membres est de 6 au lieu de 9 :

- Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye,
- Communauté de Communes du Pays Ribéracois,
- Communauté de Communes Dronne et Belle,
- Communauté de Communes du Périgord Nontronnais,
- Communauté de Communes des Marches du Périg'Or Limousin
- Communauté de Communes du Pays de Lanouaille,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'approuver les statuts modifiés du syndicat mixte du SCoT du Périgord vert.

Robert DENOST souligne que la CC du Pays de St Aulaye n'est pas représentée au bureau du syndicat.

Jean-Jacques GENDREAU précise que la désignation des vice-présidents a été consensuelle : Jean-Pierre GROHLIER, Président (CC Dronne et Belle), Michel Augeix, vice-président (CC du Pays thibérien), Emmanuel Clugnac, vice-président (représentant du futur EPCI pays du Ribéracois/Pays de St Aulaye) et Pascal Méchineau, vice-président (CC des Marches du Périg'Or Limousin). L'élaboration du SCoT sera échelonnée sur une période de 5 ans. En vue d'une réduction de son coût, il est prévu de s'appuyer sur les études d'urbanisme existantes (PLU).

Jean-Jacques GENDREAU, présent à la réunion d'installation du bureau, a accepté d'en faire partie.

La prochaine réunion du comité syndical est fixée au 2 mai.

Pascale ROUSSIE-NADAL demande la tenue d'une réunion de la commission des affaires scolaires sur les effectifs scolaires et le règlement concernant les inscriptions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.